



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : fonctionnement

Question écrite n° 43821

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes manifestées par les élèves de l'Ecole nationale des impôts de Clermont-Ferrand. En effet, ces élèves s'interrogent sur le devenir de leurs futurs métiers. Il semblerait que la rationalisation du fonctionnement des écoles et la décision d'instaurer des recrutements administratifs spécifiques à la région parisienne va certainement conduire à former les élèves sur site parisien. Ceci est déjà confirmé par le déménagement de l'actuelle école parisienne des impôts vers le site de Noisy-le-Grand afin d'augmenter la capacité d'accueil et de formation. L'ENI de Clermont-Ferrand peut-elle ainsi espérer avoir un avenir à long terme ? Il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'installation, au 1er septembre 2000, de l'établissement naguère situé à Paris de l'Ecole nationale des impôts à Noisy-le-Grand répond à un double besoin d'adaptation de cette structure de formation des fonctionnaires des impôts. En premier lieu, l'établissement dans sa localisation passée n'offrait plus les conditions de sécurité requises. En outre, sa configuration, comme ses capacités, ne correspondaient plus aux exigences d'une pédagogie moderne ni au volume des promotions de contrôleurs stagiaires et d'inspecteurs-élèves renforcées par les recrutements opérés par concours nationaux dont les lauréats ont vocation à être affectés en Ile-de-France. Ceci ne remet pas en cause l'importance de l'Ecole nationale des impôts de Clermont-Ferrand qui demeure le site principal d'enseignement et le siège administratif de l'Ecole nationale des impôts.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43821

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1920

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1378